

COOPERATION DECENTRALISEE ET DEVELOPPEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AU BENIN : CAS DE LA COMMUNE DE GLAZOUE

Yacinthe Vidéou AGBADJAGAN

Université de Parakou (Bénin)

avyacinthe15@gmail.com

Résumé

Au Bénin, la tenue des élections communales en 2003 et par conséquent la mise en place effective et opérationnelle de la décentralisation a rendu nécessaire le plein exercice de la maîtrise d'ouvrage par les communes elles-mêmes. Dès lors, les collectivités locales ont commencé par mettre en place plusieurs stratégies pour le développement socioéconomique de leur territoire. Au nombre de ces stratégies figurent les coopérations décentralisées. Cette contribution vise à montrer comment ces coopérations influencent le développement des Communes à partir de l'exemple de Glazoué. Elle est tirée d'une étude à la fois qualitative et quantitative de nature descriptive et analytique menée dans la Commune de Glazoué. L'investigation a pris en compte tous les dix arrondissements de la Commune. Les informations ont été recueillies auprès de 162 personnes dont 12 responsables. Il ressort de l'étude que la coopération décentralisée a beaucoup contribué à l'amélioration des conditions de vie et de travail des populations. 62% des enquêtés ont estimé avoir été positivement impactés par les fruits de cette coopération. 108 sur 162 interviewés pensent d'ailleurs qu'elle est indispensable pour le développement de la commune. Cependant, seulement 42% des sujets interrogés sont plus ou moins impliqués dans la gestion et l'entretien des infrastructures réalisées. Toutefois, presque la quasi-totalité des sujets, soit 94% pensent que la coopération décentralisée ne peut jamais à elle seule satisfaire toutes les attentes des populations. D'où la nécessité d'implication des communautés dans la gestion et l'entretien des infrastructures voire dans la mobilisation des ressources pour l'obtention des meilleurs résultats.

Mots clés : *Coopération décentralisée, Bénin, collectivités, développement*

Abstract

In Benin, the holding of communal elections in 2003, and consequently the effective and operational implementation of decentralization, made it necessary for the communes themselves to exercise full ownership of the project. Consequently, local authorities began by putting in place several strategies for the socio-economic development of their territory. Among

these strategies are decentralized cooperation. This contribution aims to show how these cooperation influence the development of the Communes based on the example of GLaḡoué. It is drawn from a qualitative and quantitative study of a descriptive and analytical nature carried out in the Commune of GLaḡoué. The investigation took into account all ten districts of the Commune. The information was collected from 162 people, including 12 managers. The study shows that decentralized cooperation has made a major contribution to improving the living and working conditions of the population. Sixty-two percent (62%) of those surveyed felt that they had been positively impacted by the fruits of this cooperation. Moreover, 108 out of 162 interviewees believe that it is indispensable for the development of the commune. However, only 42% of the respondents are more or less involved in the management and maintenance of the infrastructures built. However, almost all the subjects, 94%, think that decentralized cooperation alone can never satisfy all the expectations of the populations. Hence the need to involve communities in the management and maintenance of infrastructures and even in the mobilization of resources to obtain the best results.

Keywords: *Decentralized cooperation, Benin, development, Municipalities*

Introduction

La Conférence des Forces Vives de la Nation de Février 1990 inaugure une ère de réformes entraînant des évolutions politiques et institutionnelles majeures pour le Bénin. Elle a décidé entre autres, de la mise en œuvre de la décentralisation des pouvoirs comme moyens devant permettre aux collectivités locales d'assumer leur développement de manière autonome. L'article 151 de la constitution du 11 décembre 1990 dispose que : « les collectivités territoriales s'administrent librement par des conseils élus et dans les conditions prévues par la loi ». Cette évolution salutaire, s'est de plus en plus avérée nécessaire voire indispensable au Bénin, en raison des résultats mitigés enregistrés avant et après l'avènement de la démocratie, par la coopération intergouvernementale en matière de développement.

La décentralisation est basée sur des principes et des piliers au nombre desquels figure la coopération décentralisée. Cette coopération implique une ouverture sur le sens global, diversifié et complexe du développement, une attitude de confiance et de respect mutuel ainsi que la reconnaissance réciproque du rôle des autres et de ses propres limites. Elle met à profit les avantages du dialogue et des synergies créées par la mise en commun des ressources ; elle conduit à des

alliances et à l'échange de compétences et d'énergies concourant au même but. D'ailleurs pour le commun des mortels, les échanges font partie intégrante de la vie sociale. A ce sujet, (M. Mauss,1950 : 127) soutenait que « la vie sociale est un perpétuel mouvement d'échanges : échanges de mots, échanges de cultures, échanges de politesses, échanges de femmes, échanges de biens ».

Au Bénin, depuis le début de l'avènement de la décentralisation à nos jours, il y a six (06) lois qui constituent le cadre législatif de la décentralisation dans le pays. Parmi ces lois, deux (02) abordent particulièrement la coopération décentralisée à savoir : la loi n°97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin en son titre VII et en ses articles 178 & 179 puis la loi n°98-007 du 15 janvier 1999 portant régime financier des communes en République du Bénin en son chapitre VI et en ses articles 56, 57 & 58. De même, il y a trois (03) décrets spécifiques à la coopération décentralisée au Bénin : le décret N°2005-393 du 29 Juin 2005 qui comporte douze (12) articles, fixe les modalités de mise en œuvre des interventions financières de la coopération décentralisée au Bénin ; le Décret n° 2005-763 du 09 décembre 2005 portant approbation de la politique nationale de coopération décentralisée ; le décret n°2005-764 du 09 décembre 2005 portant définition et modalité de la coopération décentralisée en République du Bénin.

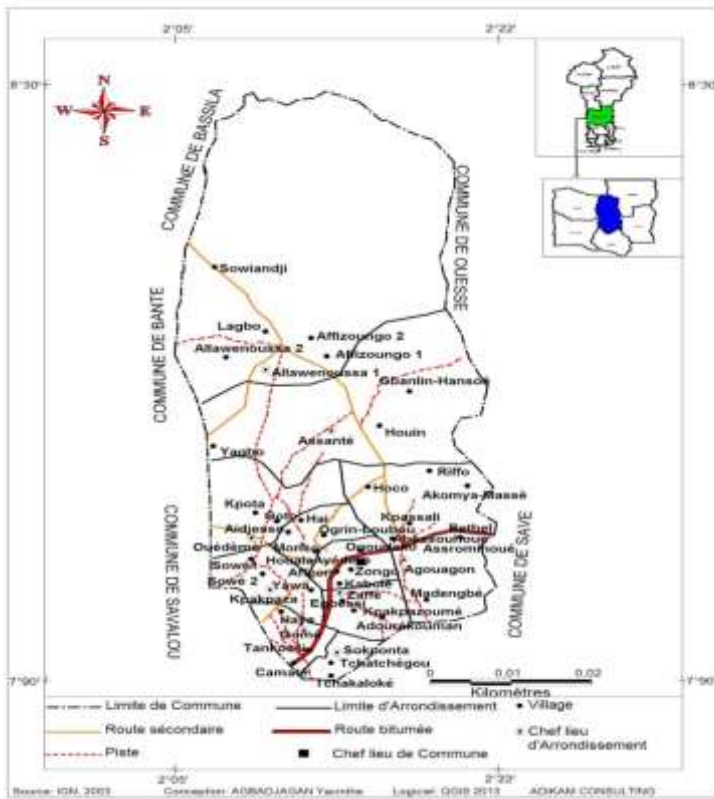
Aujourd'hui, la coopération décentralisée s'avère encore plus nécessaire voire indispensable pour les collectivités locales. En effet, après vingt ans d'expérience démocratique et plus de dix ans de processus de décentralisation, le Bénin a connu plusieurs réformes d'administration territoriale qui ont favorisé plus ou moins le développement au niveau macro et micro. En effet, depuis une décennie environ, les communes du Bénin sont gérées par des conseils élus par les populations elles-mêmes. Ces conseils communaux ont pour mission essentielle d'assurer une meilleure condition de vie. Cependant, il reste beaucoup de défis majeurs de développement à relever. Les collectivités locales sont confrontées dans leur nouvelle mission de développement, à l'épineuse question de ressources. Car, selon (O.J. Igué,2006 : 2), « la capacité pour les communes à mobiliser les ressources nécessaires constitue le problème fondamental pour leur développement (...) les

communes ne peuvent pas financer seules leur développement ». D'où l'importance de faire recours aux ressources extérieures non seulement à travers l'appui de l'Etat mais aussi et surtout de la coopération décentralisée. Car l'Etat central du Bénin, Pays en Voie de Développement (PVD), souffre également des questions de ressources mais pas de la même manière que les communes. Les collectivités territoriales l'ont compris et développent, entre autres plusieurs stratégies de coopération avec leurs homologues du Nord (des Pays Développés) et du Sud (des Pays en Voie de Développement). C'est dans cette perspective que la Commune de Glazoué, à l'instar de plusieurs Communes du Bénin, s'est ouverte au monde à travers la concrétisation de plusieurs accords de partenariats internationaux dans le cadre de la coopération décentralisée. Cette forme de coopération résulte notamment de la volonté manifeste des pays développés à rendre plus efficace l'aide aux pays pauvres. Mais la question qui se pose est de savoir si ces coopérations influencent réellement le développement à la base. S'il en est ainsi, comment ? Quels en sont les limites ? Car, après plusieurs années de mise en œuvre de la coopération décentralisée au Bénin, l'on constate que les attentes ne sont pas encore atteintes.

1- Présentation du secteur d'étude

La Commune de Glazoué est située dans la partie centrale du département des Collines à 234 Km de Cotonou, la Capitale économique du Bénin. Située à 183 mètres d'altitude, elle est entre 7°90 et 8°30 latitude Nord et 2°05 et 2°22 longitude Est (Mairie de Glazoué, 2014). La figure 1 présente la situation géographique de la Commune de Glazoué.

Figure 1 : Situation géographique et administrative de la Commune de Glazoué



L'analyse de la figure 2 montre que la Commune de Glazoué est limitée au nord par les communes de Bassila et de Ouèssè, au sud par la commune de Dassa-Zoumé, à l'est par les communes de Ouèssè et de Savè et à l'ouest par les communes de Savalou et de Bantè.

La Commune compte 48 villages administratifs répartis dans dix (10) Arrondissements que sont: Aklampa, Assanté, Glazoué, Gomé,

Kpakpaza, Magoumi, Sokponta, Ouèdèmè, Thio et Zaffé. Le territoire de la Commune s'étend sur une superficie de 1750 km² avec une densité de population de 67 habitants par km² sur la ville.

2- Matériels et méthodes

Dans cette étude à la fois qualitative et quantitative de nature descriptive et analytique, la population d'enquête est composée de deux groupes cibles :

- Un groupe cible primaire composé essentiellement des populations bénéficiaires.
- Un groupe cible secondaire composé des responsables à divers niveaux concernés par la mise en œuvre de la coopération décentralisée dans la commune de Glazoué.

Vu la nature de ce travail, deux types de méthodes sont utilisées à savoir la méthode non probabiliste (choix raisonné) et la méthode probabiliste pour déterminer l'échantillon c'est-à-dire la « portion de la population sur laquelle porte l'étude » (L. Fourn, 2002 :25). L'importance numérique de chacun des acteurs diffère selon les données d'opinions et les variables à mesurer. C'est pourquoi la taille de l'échantillon varie d'un groupe cible à un autre. Ainsi nous avons entretenus :

- Des élus locaux (décideurs chargés de donner les grandes orientations de la commune) ;
- Des Agents techniques de la mairie, chargés des questions du développement local (pour leur rôle primordial dans l'exécution des orientations tracées par le conseil communal) ;
- Des responsables d'ONG (parce qu'ils sont des acteurs privilégiés du processus de la coopération décentralisée) ;
- Des représentants des populations (en raison de leur participation et implication dans tout le processus de mise en œuvre des accords de partenariat) ;
- Des représentants des partenaires au développement (en raison de leur implication en amont et en aval dans le processus de mise en œuvre des accords de partenariats) ;

- Des personnes ressources au niveau départemental (du Groupe d'Entreprenariat Solidaire (GES) et du Groupement Intercommunal des Collines (GIC) compte tenu de leur position hiérarchique, de leur implication en amont et en aval du processus et pour leur maîtrise du concept de la coopération décentralisée) ; et
- Des personnes ressources au niveau national (du MDGLAAT, et du MAEIAFBE compte tenu de leur position hiérarchique et pour leur maîtrise du concept de la coopération décentralisée).

Pour déterminer la taille minimale de l'échantillon de la population bénéficiaire, nous nous sommes servis de la formule de SCHWARTZ. L'application de cette formule a permis d'interviewer 150 bénéficiaires. A ces 150 personnes sont ajoutés 12 responsables identifiés de façon raisonnée. Cela a porté la taille de l'échantillon à 162.

Pour la collecte des données trois techniques ont été utilisées: l'enquête par questionnaire, l'entretien, l'observation directe et l'exploitation documentaire. Les outils usés sont la fiche d'exploitation documentaire, la grille d'observation, les questionnaires, et le guide d'entretien. A ces outils s'ajoutent les instruments techniques utiles à l'accomplissement des activités sur le terrain. Il s'agit précisément de la carte administrative de la commune de Glazoué, d'un appareil photographique et d'un appareil d'enregistrement. La carte administrative a permis de vérifier certaines données théoriques sur le terrain. Tandis que l'appareil photographique a permis de photographier certaines réalisations concrètes sur le terrain. L'appareil d'enregistrement quant à lui a permis d'enregistrer les interviews des responsables à divers niveaux avant de les transcrire.

Les informations recueillies ont été traitées de façon manuelle et statistique. S'agissant du questionnaire, les réponses aux questions fermées ont été évaluées en considérant l'effectif total de l'échantillon et l'information recherchée. Quant aux questions ouvertes, nous avons fait de chaque proposition une analyse de son contenu et procédé à des rapprochements, des différenciations, et des sériations. Les entretiens ont été transcrits (cf. annexe d) et exploités par nous-mêmes. Les réponses ont été codées. Ensuite, nous avons regroupé les données

collectées par principales thématiques abordées en fonction des objectifs de l'étude.

3. Résultats et discussion

3.1 Enjeux de la coopération décentralisée pour la commune de Glazoué

Dans la majorité (72 %), les personnes interviewées pensent que la coopération décentralisée est indispensable pour le développement de la commune tandis que 18,67% de l'effectif total soutiennent que la coopération décentralisée est nécessaire mais pas indispensable pour le développement de la commune de Glazoué. C'est justement ce que souligne le Président du Comité de Territoire de Glazoué« *La coopération décentralisée est indispensable pour le développement de la commune de Glazoué. D'ailleurs l'expérience avec le Conseil Régional de Picardie est très appréciée par les populations* ». Par ailleurs, 73,33 % estiment qu'elle peut lui apporter assez de choses. Pour ce qui concerne l'amélioration des conditions de vie et de travail des populations, 62 % contre 38 % des enquêtés ont vu leur situation s'améliorer. Les différentes infrastructures socioéconomiques réalisées dans chaque arrondissement, grâce à cette coopération, en sont pour quelque chose. Le tableau suivant illustre les montants investis pour la réalisation de ces infrastructures.

Ces aménagements sommaires consistent à faire des labours avec la réalisation des digues et diguettes et des semi en ligne. Tous les arrondissements ont bénéficié de cette action. Outre les aménagements agricoles, les fonds ont également servi à la réalisation des infrastructures publiques pour faciliter l'écoulement des productions. Ces infrastructures sont résumées dans le tableau suivant :

*Tableau I : Réalisations dans le domaine
économique*

DESIGNATION DES OUVRAGES OU ACTIONS	ARRONDISSEMENT	VILLAGES OU LOCALITE	COÛT (REALISATION + CONTRÔLE)
Construction d'un hangar au marché de SOWIANDJI	AKLAMPA	SOWIANDJI	1418058
Construction de hangar au marché de Gomé	GOME	GOME	1370860
Hangars à Thio	THIO	ABESSOUHOUE	2752969
Hangars à Ouédèmè	OUEDEME	OUEDEME	2729835
Hangars à Assanté	ASSANTE	ASSANTE	1590200
Hangars à Assanté	ASSANTE	ASSANTE	1235300
Hangars à SOKPONTA	SOKPONTA	SOKPONTA	1414500
Hangars à SOKPONTA	SOKPONTA	SOKPONTA	1451900
Construction d'un magasin de stockage au marché de Glazoué	GLAZOUE	ZONGO	7418449
Construction de hangars à Ouédèmè	OUEDEME	OUEDEME	2728055
Construction d'une boucherie moderne au marché central (Glazoué)	GLAZOUE	ZONGO	17094299
Total			41204425 FCFA

Source : Mairie de Glazoué, 2011

A la lecture de ce tableau, on note que les villages ont bénéficié de la construction des hangars, de magasins et d'une boucherie moderne. Le coût global de toutes ces réalisations s'élève à **41204425 FCFA**.

Le domaine de l'eau et de l'assainissement n'est pas oublié dans le cadre de cette coopération. Plusieurs infrastructures ont été érigées dans ce sens.

3.2 Discussion

Cette investigation a montré que toute la population de la commune de Glazoué reconnaît la contribution vitale de la coopération décentralisée. Pour 96,67 % des enquêtés, la coopération décentralisée est nécessaire dans le processus de développement de la commune de Glazoué. Pour (C. Cure, 1994 : 25), *les espoirs placés dans la coopération décentralisée par les collectivités locales du Sud sont de plusieurs ordres. On attend de la coopération décentralisée qu'elle puisse stimuler le développement et « qu'elle sache proposer des modes d'intervention nouveaux adaptés aux réalités et aux défis qu'ont à relever les collectivités locales du Sud. En complémentarité avec les initiatives des agents locaux du développement, les collectivités locales du Sud sont naturellement destinées à devenir des moteurs privilégiés de la coopération décentralisée au sens de l'UE. La relative jeunesse des institutions locales et la fragilité des processus de démocratisation et décentralisation y font encore obstacle dans la plupart de ces pays. C'est certainement sur ce terrain que l'assistance des collectivités du Nord, est des plus nécessaires. »*

La coopération décentralisée est une stratégie à même d'apporter assez de biens au développement de la Commune pensent 73,33% des interviewés. Elle est perçue comme « un système d'actions concrètes » (M. Crozier et E. Friedberg, 1977: 230). Les retombées de cette coopération se remarquent à travers la réalisation des infrastructures socioéconomiques dans tous les arrondissements de Glazoué. En dehors des infrastructures, d'autres investissements ont été fait surtout dans le secteur de l'agriculture où il y a eu des aménagements de bas-fonds dans tous les arrondissements sauf de R. K. Kpakpaza. De même, il y a eu des formations en culture attelée et des formations de 649 producteurs de riz à l'aménagement de bas fond. De 1998 à 2011, la commune de Glazoué a bénéficié d'une subvention totale de 505852207 FCFA dans le cadre de la coopération décentralisée.

L'objectif principal visé par ces actions est d'opérer des changements sur tous les plans et surtout social au niveau de chaque arrondissement en vue d'atteindre le développement harmonieux de la commune.

Cependant, la plupart des populations sont conscientes du fait que l'apport de la coopération décentralisée ne peut pas résoudre tous leurs problèmes. A titre indicatif, seulement 6% des sujets, affirment que l'apport des partenaires peut à lui seul satisfaire toutes les attentes de la commune de Glazoué. Ainsi, quelle que soit l'aide au développement des Partenaires Techniques et Financiers de la commune, l'effort des communautés à travers la mobilisation des ressources locales s'avère nécessaire voir indispensable pour le développement escompté.

Mais l'enquête a révélé que les populations ne sont pas assez impliquées dans la gestion et l'entretien des infrastructures érigées. Seulement moins de la moitié des personnes interrogées l'ont été d'une manière ou d'une autre. Ces résultats confirment ceux de R. K. Aklabatin (2008, p.33) qui a mené une étude similaire dans la commune de DASSA-ZOUME dont les résultats montrent que 40% seulement des sujets interrogés sont impliqués dans la gestion et l'entretien des réalisations contre 60% de sujets impliqués dans la gestion et l'entretien des infrastructures réalisées.

La non implication des populations dans la gestion et l'entretien des infrastructures réalisées fait que certaines réalisations ne favorisent pas pleinement l'épanouissement des communautés. A titre indicatif, selon des évaluations du programme, le forage muni de pompe manuelle de Gbanlin (Assanté) réalisé à 6667570 FCFA courant 2001-2002 et dont la gestion était professionnalisée, est tombé en panne pendant longtemps et l'entretien n'a pas été assuré si bien que le niveau d'utilisation est nul. De même les latrines publiques d'Ayédèro (Glazoué) réalisées à 2236608 FCFA courant 2000, ont un niveau d'utilisation médiocre, une qualité de service nul de plus l'entretien n'est pas assuré. Dans ce même ordre d'idée il convient de souligner que le Ponceau de Gomé –Ayédé (Gomé) réalisé à 8999400 FCFA courant 2002-2003, à un niveau d'utilisation faible, une qualité de service moyen de plus l'entretien n'est pas assuré. On comprend donc pourquoi certains interviewés (38 %) pensent que la Coopération décentralisée n'a aucun effet sur leur condition de vie et de travail. (H.

M. Kantchekon, 2006 : 142) *avait également constaté des problèmes structurels liés au processus de mise en œuvre de la coopération décentralisée au Bénin*. Pour cet auteur, les différentes tentatives menées notamment à l'ère de la décentralisation pour atteindre le développement tant envisagé, se sont soldées par des échecs. (J.P. Olivier de Sardan ,1995 :79), abordant la question du mécanisme d'intervention et les relations qui ont jusque-là existé entre les institutions de développement et les populations locales, conclut qu'en aucun cas les pratiques des "développeurs" ne permettent le développement souhaité. Désormais, il convient d'impliquer davantage les populations dans la gestion et l'entretien des infrastructures réalisées.

Par ailleurs, dans la perspective de recherche des voies et moyens adéquats de développement, 24% des sujets, pensent qu'il est nécessaire pour la commune de Glazoué de développer la coopération décentralisée Nord-Sud comme le préconisent (F. Petiteville ,1995 :87) ; (E. Méhou, 2005 : 35) & (H.B. Hounyoton,2008 : 67). A en croire ces populations, les collectivités et partenaires des pays développés ont suffisamment de ressources pour accompagner la commune de Glazoué dans son processus de développement. Par contre, 10,67% des enquêtés préconisent la coopération Sud-Sud comme la proposé (G.J Ndoubénoué, 2008 : 56). Selon ces derniers, les collectivités et partenaires des pays en voie de développement n'ont pas suffisamment de ressources financières pour accompagner la commune de Glazoué dans son processus de développement. Mais ce que ces populations oublient est que la coopération décentralisée ne se focalise pas seulement sur les ressources financières et matérielles mais aussi et surtout sur les échanges d'expériences, de valeurs culturelles, de savoirs faire. Ainsi, il est clair que la coopération Sud-Sud mérite d'être encouragée. L'Etat du Bénin a compris cette vérité et l'a insérée dans le document de Politique Nationale de coopérations décentralisées en République du Bénin. La majorité des enquêtés s'inscrivent d'ailleurs dans cette dynamique et encourage les élus locaux à nouer avec plusieurs autres collectivités locales qu'elles soient du Nord ou du Sud.

Conclusion

La présente étude a porté sur la coopération décentralisée. Elle s'est attelée à analyser la contribution de cette sorte de partenariat aux développements des collectivités territoriales du Bénin à partir de l'exemple de la Commune de Glazoué. Cette Commune, à l'instar des autres Communes du Département des Collines, entretient depuis le 20 novembre 1995, une coopération fructueuse avec le Conseil Régional de Picardie à travers le Programme de développement des Collines (PDL/Collines). Il a été ici question de faire le point de cette sorte de partenariat dans la commune de Glazoué, de mesurer sa part dans le développement et l'amélioration des conditions de vie des populations de la commune puis partir des difficultés pour faire des suggestions pouvant rendre cette coopération plus dynamique et efficace. Les résultats montrent que la coopération décentralisée a permis à la Commune de Glazoué de bénéficier de diverses réalisations pour le bien-être des populations. Pour ces derniers d'ailleurs, la coopération décentralisée est une nécessité pour le développement de la Commune. Elle a permis l'amélioration des conditions de vie et de travail de 62 % des femmes et des hommes de Glazoué. Cependant son impact serait plus visible si les communautés étaient plus impliquées dans l'exécution des différents projets issus de cette coopération. De plus, pour atteindre l'objectif visé par la coopération décentralisée, il va falloir qu'il y ait plus de rigueur dans l'exécution des projets de développement.

Références bibliographiques

Aklabatin, RenéKadoukpè,(2007).« Décentralisation et promotion du développement local : Cas du Groupement Intercommunal des Collines (GIC) dans la commune de Dassa-Zoumè », « Mémoire », INJEPS, UAC.

Crozier Michel et Friedberg Erhard,(1977).*L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective*, Paris, édition de seuil.

Cure, Christian(1994),« L'approche de l'Union Européenne en matière de coopération décentralisée »*in villes en développement*, n°29

Fourn, Léonard,(2002).*Démarche scientifique pour la Recherche en santé*, Cotonou, seconde édition.

Hounyoton, Hospice Bienvenu (2008) « *Contribution a la relance de la coopération décentralisée entre Rillieux-la-Pape et Natitingou: dynamiques et perspectives* », Université Lumière Lyon 2, 105p.

Igue OgunsolaJohn(2006),« L'organisation administrative territoriale : historique et débats actuels », in *océanique*, La revue de la coopération française au Bénin, Ambassade de France, n°52, p.8

Kantchekon, Henry Martin(2006)« Les problèmes liés à la mise en œuvre de la coopération décentralisée au Bénin », « Mémoire », ENAM- Université d'Abomey-Calavi, Bénin.

Loi n°90-032 du 11décembre 1990, portant *Constitution de la République du Bénin*

Marcel Mauss(1950), Essai sur dons, formes et raisons de l'échange dans les sociétés archaïques, in Sociologie et anthropologie PUF.

MehouEric(2005)« L'Impact de la coopération décentralisée Nord-Sud sur le développement local : cas du partenariat entre Parakou (Bénin)-Orléans (France) »,« Mémoire de fin de 4è année universitaire en Jeunesse et Animation », UAC, Bénin.

Mission de la Décentralisation (2006) Recueil de lois sur la décentralisation, Bénin, 175p.

Mission de la Décentralisation(2005), *Décrets d'application des lois sur la décentralisation*, Nouvelle Edition Revue et augmentée, Bénin.

Ndoubénoué, Guylain-Junior, (2008)« Contribution à l'amélioration de la coopération décentralisée Sud-Sud au Bénin », « Mémoire », UAC/ENAM, Bénin.

Olivier de Sardan, Jean-Pierre (1995). *L'anthropologie et développement*. Essai en Socio-anthropologie du changement social, APAD, la ville de Charité, Karthala.

Petiteville, Frank (1995). *La coopération décentralisée : les collectivités locales dans la coopération Nord-Sud*, Paris, l'Harmattan.